

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/12/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/12/2013

Délibération n° D-2013-526

**Energie Climat - Plan Climat Energie Territorial - Adhésion à
l'association AMORCE**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

Excusés :

Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

Direction des Relations extérieures

**Energie Climat - Plan Climat Energie Territorial -
Adhésion à l'association AMORCE**

Monsieur Jacques TAPIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant l'action 4.2.d « Participation de la Ville au réseau AMORCE » dans le cadre de l'objectif 4.2 « Renforcer la participation de la Ville dans les réseaux régionaux, nationaux et européens » du PCET approuvé par le Conseil municipal le 1^{er} juillet 2013, l'adhésion à l'association AMORCE permettra de mettre en œuvre cette action.

Fondée en 1987, AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises.

Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Elle a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets.

L'adhésion de la Ville de Niort à cette association lui permettra notamment de :

- bénéficier d'une expertise reconnue dans le domaine de l'énergie et des réseaux de chaleur ;
- partager des connaissances et des expériences avec les autres collectivités territoriales et des professionnels sur les questions énergétique/ réseaux de chaleur où des problématiques complexes apparaissent ;
- être représenté au sein de ce réseau qui agit en collaboration avec les autres associations d'élus et de collectivités, pour défendre leurs intérêts.

Le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2014 s'élève à 1227 € pour la Ville de Niort.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation seront prévus, chaque année, au budget de l'exercice en cours.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'association AMORCE ;
- autoriser l'adhésion de la Ville de Niort à l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur, au titre de ses compétences réseaux de chaleur et énergie ;

- désigner 2 élus (un titulaire et un suppléant) pour représenter la Ville de Niort dans cette association ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette adhésion, à verser chaque année la cotisation annuelle.

Il a été procédé à ces désignations sans vote ainsi que le permet l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été désignés :

- Monsieur Jacques TAPIN (titulaire)
- Monsieur Denis THOMMEROY (suppléant)

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD